

ALERTE SECHERESSE - PLAN D'USAGE RESTRICTIF DE L'EAU PAR LA VILLE

05/08/2022

Situation de crise déclarée par Madame la Préfète de l'Ain

Depuis le jeudi 4 août 2022, notre ville de Valserhône est placée par arrêté préfectoral en niveau «crise sécheresse» pour les eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement, ce qui correspond au niveau le plus élevé d'alerte. Ce dernier impose à tous des restrictions temporaires de certains usages de l'eau.

En effet, la situation de sécheresse s'aggravant de jour en jour et aucune pluie significative n'étant annoncée à moyen terme, toute la population est appelée à maîtriser sa consommation d'eau quotidienne, que ce soit dans le cadre d'usages particuliers ou professionnels. Il en va de l'intérêt de tous.

Face à ce constat de sécheresse très inquiétant et conscients que chaque geste compte, Régis PETIT, Maire de Valserhône et Benjamin VIBERT, Adjoint en charge de l'environnement ont décidé de la mise en place d'un plan d'usage de l'eau par les services municipaux qui va au-delà des prescriptions préfectorales dans un souci d'exemplarité et de préservation du bien commun. Monsieur le Maire a signé un arrêté municipal pour appliquer ces mesures.

Des mesures exceptionnelles au niveau communal

Ce plan exceptionnel d'usage restrictif de l'eau, comprend :

- l'arrêt total de l'arrosage des stades;
- le respect des espaces herbés en incitant la population à ne pas les piétinner, afin de tenter d'assurer leur survie;
- l'arrêt total de l'arrosage des jardinières et plantes annuelles sur les secteurs des berges du Rhône, de Coupy, de Vanchy, d'Arlod...ainsi que les jardinières en zone commerçante du centre-ville;

- la limitation de fréquence l'arrosage des plantes vivaces ainsi que des jeunes arbres et arbustes fragiles à deux passages par semaine afin d'assurer leur survie. Cette végétation ne survivrait pas à un arrêt brusque de l'arrosage sur une période de plusieurs jours. C'est pourquoi ils ont été identifiés par les services municipaux et continueront à être arrosés de manière extrêmement raisonnée. Le coût environnemental et économique serait en effet très élevé pour la Ville en cas de perte de ces plantations vivaces et de ces jeunes arbres et arbustes.

Le plan mis en place par la Municipalité se base donc sur une approche réfléchie à long terme dans un souci de préservation de notre environnement et du cadre de vie des Valserhônais.